La foire aux plaisirs. — Dans la tombola, organisée à la boutique tenue par Mme Réquillart, pendant la fête qui a eu lieu dans le jardin de M. Pierre Catteau, au profit des écoles libres, l'éventail blanc a été gagné par M. A. Harinckouck (n° 102); l'éventail rouge, par Eugène Motte (n° 190) ; et l'éventail noir par M. Edmond Lefebvre (n° 135).

Un mort-vivant. — Un brave homme de la rue de l'Ommelet, M. X..., se présentait, il y a quelques jours, au bureau de l'état-civil, accompagné de deux témoins, et y déclarait la mort de son enfant, un petit garçon d'un an. Le lendemain, le docteur Druesne se présentait chez M. X... pour constater le décès. L'enfant, les yeux bien ouverts, se trouvait sur les genoux de sa mère.

« Vous êtes bien Mme X..., lui dit le docteur, et c'est bien ici qu'un enfant d'un an est mort hier ? — Mon mari, répondit Mme X..., voyant son enfant dans des « *convulsions* », a cru que le pauvre petit rendrait bientôt le dernier soupir, et comme il était tard, et que le bureau de l'état-civil allait être fermé une heure après, il a pris les «devants». Heureusement, le petit a repris connaissance et le voici presque guéri. » Et la bonne mère, les yeux pleins de larmes, donna un gros baiser à son enfant.

Le docteur raconte le fait au chef de l'état-civil qui fit appeler M. X... Celui-ci s'excusa le mieux qu'il put. « Et vos témoins, lui fit-on observer ? — Je les ai pris au hasard, comme cela se fait d'ordinaire, répondit-il. »

Ce père trop pressé a reçu une verte admonestation.

L'affaire de Wasquehal-Croix. — M. le juge d'instruction du Lisconët est venu, cette après-midi, à Roubaix, pour instruire l'affaire de Wasquehal-Croix. L'inculpé Nivesse, ramené de Lille, a été confronté avec plusieurs témoins.

La chambre qu'il habitait lors de son arrestation a été fouillée. Nivesse a été relaxé vers 5 heures, aucune preuve sérieuse de culpabilité n'ayant pu être relevée contre lui.

Un infanticide à Wasquehal. — Cette après-midi, vers trois heures, le garde champêtre Wannin, de Wasquehal, fut informé qu'un infanticide avait été commis la nuit dernière, par une jeune fille, Irma Wautz, en service chez Mlle M...; il se rendit aussitôt chez cette fille, et interrogea Irma Wautz qui lui fit des aveux complets.

L'enfant nouveau-né a été retiré des water-closets à l'aide d'un râteau par le garde Wannin.

Irma Wautz, qui est alitée, est gardée à vue chez sa patronne.

Grande Fanfare. — On nous prie d'annoncer que cette société musicale prendra part, dimanche prochain, au festival organisé par la ville d'Haubourdin.

La société partira de Roubaix à dix heures du matin.

Acte de courage. — Il y a quelques jours, un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Louis Dillies, de Roubaix, stationnait devant l'estaminet du *Petit Wasquehal*, sur la route de Lille. Tout à coup, effrayé par le bruit d'une autre voiture, l'animal prit le mors aux dents et se dirigea dans un chemin où jouaient des enfants.

M. Victor Bonnave-Pecqueur, qui se trouvait en cet endroit, s'aperçut le premier de ce qui se passait et se mit à la poursuite du cheval. Il l'atteignit presque aussitôt ; grâce à son sang-froid et à son énergie, il parvint à l'arrêter et évita de graves accidents. Cet acte de courage a valu à M. Victor Bonnave-Pecqueur les félicitations méritées des personnes présentes.

Un cheval attelé à un cabriolet s'est emballé, hier après-midi, pendant que le conducteur se trouvait dans un cabaret.

L'animal s'est dirigé vers le Mont-à-Leux. La voiture a été accrochée à la muraille de l'usine à gaz de Tourcoing et le cheval a dû s'arrêter. Le cabriolet a été complètement brisé.

Concours colombophiles. — Voici le résultat du concours du dimanche 15 juin, sur Limoges, organisé par le cercle colombophile *Union*, établi chez M. Bayart, cabaretier, rue Saint-Antoine, 34.

Lâcher de 468 pigeons à cinq heures. Vent Nord.

1er prix, MM. Bonnel, de Roubaix, constaté dimanche — 2e, Niffle, de Roubaix, id. — 3e, Olivier, de Roubaix, id. — 4e, Hazebrouck, de Roubaix, constaté lundi. — 5e, Deschepper, de Marcq, id. — 6e, H. Wanin, de Roubaix, id. — 7e, L. Salembier, de Lille, id. — 8e, Fournier, de Roubaix, id. — 9e, L. Salembier, de Lille, id.

10e, Boumant, de Lille, constaté lundi. — 11e, Fournier, de Roubaix, id. — 12e, Dewailly fils, de Lille, id. 13e, François Marsy, de Roubaix, id. — 14e, Roussel, de Marcq, id. — 15e, Bonnel, de Roubaix, id. — 16e, Thieffry, de Lille, id. — 17e, Fichaux, d'Haubourdin, id. — 18e, Desruelles, d'Annappes, id. — Honneur, 19e, Berton, de Roubaix, id.

20e, Janssens de Lille, constaté lundi. — 21e, Henri Salembier de Roubaix. — 22e, Thieffry, de Lille, idem. — 23e, E. Dujardin, de Roubaix, id. — 24e, E. Browayes, de Roubaix, id. — 25e, H. Salembier, de Roubaix, id. — 26e, Janssens, de Lille, id. — 27e, Janssens de Lille, id. — 27e, A. Gaufet, de Roubaix, constaté mardi. — 28e, Bonnel, de Roubaix, id, — 29e, Bonnel, de Roubaix, id.

30e, Janssens, de Lille, constaté mardi. — 31e, L. Salembier, de Lille, id. — 32e, Billet, de Lille, id. — 33e, Hazebrouck, de Roubaix, id. — 34e, P. Marsy, de Roubaix, id. — 35e, Desruelles, d'Annappes, id. — 36e, E. Dujardin, de Roubaix, id. — 37e, Ducatteau, de Roubaix, constaté mercredi. — 38e, Morelle, de Wasquehal, id. — 39e, L. Salembier, de Lille, id.

40e prix, Rostal, de Lille, constaté mercredi. — 41e, Thieffry, de Lille, id. — 42e, E. Lepers, de Wattrelos, id. — 43e, F. Marsy, de Roubaix, id. — 44e, V. Vernier, de Roubaix, id. — 45e, Hazebrouck, de Roubaix, id. — 46e, Desruelles, d'Annappes, id. — 47, Rossignol, de Lille, id. — 48e, Ducatteau, de Roubaix, id. — 49e, Janssens, de Lille, id.

— Le cercle colombophile *Union*, rue St-Antoine, 32, a l'honneur de rappeler aux amateurs domiciliés dans un rayon de 6 kilomètres de Roubaix, son concours sur *Vierzon*, 29 juin. — 200 francs de prix d'honneur. — Mise : 4 francs par pigeon dont 1 fr. 50 pour frais et convoyage. — Mise en paniers, vendredi 27 juin, de 2 à 6 heures du soir.

— L'*Union fédérale colombophile*, rappelle aux amateurs son concours général et international, le dimanche 6 juillet, sur *Orleans*, offert aux amateurs résidant dans un rayon de 15 kilomètres, et organisé par la société l'*Egalité*, établie chez M. Henri Frady, rue Christophe-Colomb, 15 (près du peignage Morel, à 10 minutes de la gare), avec 100 francs de prix d'honneur, répartis en 10 prix de 10 francs aux 10 premiers pigeons vainqueurs.

Mise : 2 fr. 25 par pigeon, dont 1 fr. 50 pour prix et 0,75 pour frais et convoyage.

Poules facultatives : 1, 3, 5, 10 et 20 francs.

Convoyage. — Vitesse propre. — Bénéfice de parcours 1½ minutes par 160 mètres.

L'inscription des pigeons aura lieu au siège de la société organisatrice, le vendredi 4 juillet, de 5 à 10 heures du soir.

Pour les autres conditions, voir l'affiche spéciale.

— La société colombophile la *Petite Jeunesse*, établie chez M. Henri Mulliez à Mouveaux, rappelle aux amateurs colombophiles son concours du dimanche 29 juin, sur *Clermont*.

Il y aura un prix par 10 pigeons inscrits.

La mise est fixée à 1 fr. 50 par pigeon, dont 1 fr. pour prix et 0,50 cent. pour frais et convoyage.

L'inscription des pigeons se fera le samedi 28 juin, de 3 à 6 heures du soir.

Poules facultatives : 1, 2 et 5 francs.

Les pigeons seront convoyés, si le nombre dépasse 200.

Objet trouvé. — Un bracelet en or, trouvé dans le jardin de M. Pierre Catteau, vient d'être déposé au commissariat central.

Ephémérides de la charité roubaisienne. — 26 juin 1781. — Le magistrat fait et délivre un ordre de 1,200 florins sur le collecteur de la communauté, au profit des pauvriseurs, pour subvenir aux besoins des indigents. (Archives de Roubaix, BB, 6, f. 25).

26 juin 1874. — Le conseil municipal, sur l'assurance donnée par le préfet du Nord, que la congrégation des Petites-Sœurs des Pauvres existe légalement à Roubaix, en vertu d'un décret du 1569, émet un avis favorable à l'acceptation du legs fait à leur établissement par M. Ferdinand Ployette. (Archives de Roubaix, D. I. (a), numéro 24.)

TOURCOING

Concert de bienfaisance. — Voici le programme du concert de bienfaisance qui sera donné au profit de la famille Drouart, lundi, 30 juin, à sept heures, dans la salle des fêtes du cercle St-Joseph, rue du Moulin-Fagot :

1re partie. — Sous la Feuillée, chœur par la société chorale l'Espérance (Laurent de Rillé). — Air de la Coupe du roi de Thulé (J. Lamon). — Diaz, concerto de Vieuxtemps, pour violon et piano, par M. Hoffmann et Henrich. — Air de la Reine de Saba, par Mlle Jarnau (Gounod). — Fantaisie sur la Norma, par M. Legrand. — Air de la Reine Topaze, par M. Deldicque. — Chansonnette, par M. Wattew.

2e partie. — Le lac des Fées, ouverture (Auber). — La Neva, valse (O. Métra). — Cavatine du Barbier de Séville, par M. Baratte (Rossini). — Scène de valet, par M. Heffman (Debériot). — Je pense à toi, par Mlle J. Arnault, avec accompagnement de violoncelle. — Boléro de concert pour deux pianos, par MM. Heindrisch et Desurmont. — Air des folies amoureuses, par M. Mahieu (Cimarosa). — Chansonnette, par M. Wattew. — O. Pepita, scène bouffe, par la société chorale l'Espérance.

Concert. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par l'*Harmonie tourquennoise*, sur la place Thiers, dimanche 29 juin, à cinq heures précises :

Salut lointain (Auguste Doring). — Marche triomphale (E. Mulot). — Fantaisie sur « la Juive » (Halévy). — Fest, polonaise (Jos Jung). — Victor-Emmanuel, ouverture militaire (Klein). — Merle et Pinson, polka pour deux pistons ; solistes : MM. Nager et Charles Vidrequin.

La gendarmerie de Bruxelles a remis à la gendarmerie de Tourcoing les nommés Férand, Etienne-Gabrielle, âgé de 48 ans, né à Douxsales, employé de commerce, demeurant à Carcassonne, prévenu d'abus de confiance; cet individu a consenti à être remis aux autorités de son pays sans attendre les formalités de l'extradition ; Louis-Félix Vilard, âgé de 28 ans, employé de vente, né à Paris, condamné par la cour d'assises de la Seine, le 28 avril 1884, à 6 ans de réclusion pour détournement et abus de confiance.

Ces deux individus ont été conduits immédiatement à Lille à la disposition du procureur de la République.

LILLE

TERRIBLE EXPLOSION

SUIVIE D'INCENDIE

Nous avons donné hier dans le *Journal de Roubaix* le résumé succinct de la terrible catastrophe de la rue Nationale.

Voici le récit détaillé de ce malheureux événement.

L'explosion

Il était trois heures moins dix minutes, lorsqu'une explosion, semblable à un coup de canon, se fit entendre; elle était immédiatement suivie d'une détonation plus forte et qui fit croire à nombre de personnes qu'un des canons qu'on a coutume d'essayer sur les remparts venait d'éclater.

Mais cette pensée ne fut que passagère, car aussitôt le tocsin, sonnant à toute volée, signalait un incendie dans le cinquième arrondissement.

Est-ce un pressentiment, est-ce la suite d'une appréhension antérieure, est-ce l'attention attirée sur M. de Bar par son feu d'artifice de lundi? Toujours est-il que, d'instinct, tout le monde avait deviné la triste réalité. « C'est de Bar qui vient de sauter » disait-on partout et, en effet, c'est M. de Bar qui était frappé par cette catastrophe, qui le ruine complètement et met à néant vingt années d'un travail obstiné.

La secousse fut terrible dans les maisons voisines; des personnes furent renversées sur le sol, les meubles déplacés, une cuisinière, arrachée violemment de la cheminée et projetée au milieu de la cuisine, les vitres à 100 mètres à l'entour furent toutes brisées.

Rue de la Grande-Allée, rue du Port, boulevard Vauban, à l'Université catholique, il y a des dégâts.

L'incendie

L'inévitable effet d'une explosion comme celle qui venait de se produire, c'est de communiquer aussitôt l'incendie dans les locaux où elle éclate.

Le feu suivit la détonation à si peu d'intervalle que plusieurs affirmaient qu'il l'avait précédée.

En effet, trois minutes après la première détonation, on voyait de la Grand'Place des flammes immenses qui se courbaient au travers la rue et semblaient lécher les maisons d'en face.

Le tocsin, dont l'utilité a été si contestée par les édiles lillois, a prouvé hier son utilité, puisqu'en moins de dix minutes, les pompiers arrivaient en grand nombre avec pompes et engins et commençaient, avec une remarquable ardeur, leur intrépide manœuvre.

On raille parfois les pompiers; ceux qui les ont vu hier diront avec nous qu'ils ont été admirables d'énergie et de dévouement.

Dès que l'explosion se fut produite, il y eut une telle panique que, pendant cinq minutes, personne n'osa approcher de la maison de M. de Bar, les voisins, les passants, tout le monde était atterré, et restait sur place immobile et comme figé.

De la maison, personne ne sortait, et dans la foule, on disait : ils sont tous morts !

M. de Bar parut enfin avec sa femme et ses enfants; il fuyait effaré, ayant pris ses précautions pour retarder une nouvelle et plus terrible explosion qu'il considérait comme inévitable.

Avec un rare sang-froid, peut-être sans se rendre compte du danger qu'il courait, M. de Bar avait arraché des ateliers des tonneaux pleins de poudre et les avait roulés dans son jardin.

Mais son premier mot, en sortant, fut celui-ci : « Prenez garde, ça va encore sauter. » Malgré cet avertissement, les pompiers pénètrent résolûment jusqu'au foyer de l'incendie grimpent sur les murailles, se juchant aux fenêtres, s'établissant dans les gouttières et rivalisant de dévouement.

Les secours affluent ; la pompe à vapeur fonctionne ; deux braves ouvriers Ballon et Rayr, descendent dans l'égoût collecteur et maintiennent le tuyau d'une pompe aspirante sur le radier de l'égoût; enfin la maison d'habitation est en partie sauvée et les pompiers se préoccupent de noyer les poudres et de sauver les pièces d'artifices qui ont été épargnées.

C'est certainement à leur courageuse initiative que l'on doit de n'avoir pas eu à déplorer une explosion nouvelle plus terrible que les précédentes et dont nul n'aurait pu prévoir les tristes conséquences.

Nous devons signaler la remarquable conduite de M. Alfred Richez, architecte, de Roubaix, qui, arrivé un des premiers sur les lieux du sinistre au moment de l'explosion, n'a écouté que son courage sans tenir compte du péril imminent qu'il courait en opérant immédiatement le sauvetage d'objets importants au rez-de-chaussée.

Par son sang-froid, il parvint aussi à ramener plusieurs personnes affolées et éviter le désordre d'une grande partie du sauvetage.

La conduite de M. Richez honore autant les sauveteurs de Roubaix dont il fait partie qu'elle honore M. Richez lui-même.

Les victimes

On a craint, pendant un instant, que quelques ouvriers ne fussent restés dans les ateliers, blessés, peut-être tués. Ce n'est que plus de deux heures après la catastrophe, qu'on a été complètement rassuré.

A la première détonation, la secousse avait été si forte que les portes s'étaient ouvertes d'elles-mêmes et tous les ouvriers, hommes et femmes, au nombre d'une vingtaine, s'étaient sauvés.

Seul, le jeune Camels, âgé de seize ans, a reçu une légère contusion au genou par la chûte d'une poutre. Le pauvre enfant fut tellement effrayé, qu'en arrivant dans la rue, il faillit s'évanouir.

M. Maressal, cafetier, rue Nationale, demeurant presqu'en face la maison de M. de Bar, a eu la figure et le cuir chevelu déchirés par les éclats de vitres de sa façade, qui se sont éparpillés sur le trottoir et dans le café.

Le plus grièvement atteint est M. Boute, courtier de commerce, demeurant à Sailly. M. Boute sortait de chez son père, qui est marchand de fruits près la maison de M. de Bar et se disposait à se rendre à la Bourse, lorsque l'explosion se produisit. Il reçut sur la tête une poutre violemment lancée, qui lui fit une plaie assez grave.

C'est tout couvert de sang qu'il fut transporté à l'estaminet Vuylsteke, au coin de la rue Solférino et de la rue Nationale, où il ne tarda pas à perdre connaissance.

Quand il revint à lui, son premier mot fut pour réclamer sa sacoche, qui fut retrouvée sur les indications qu'il donna et qui méritait bien une telle préoccupation, puisqu'elle ne contenait pas moins de 10.000 francs.

Un très grand nombre de personnes ont reçu également des blessures insignifiantes.

Tous les blessés ont été soignés par MM. les docteurs Wintrebert, Jousset, Voreux et par M. Delespierre, étudiant en médecine.

M. de Bar et sa famille n'ont pas été atteints, mais rien n'est navrant comme le désespoir de M. et Mme de Bar.

Le premier moment de surexcitation passé, ils sont tombés dans un état de prostration mêlé de cris et de larmes qui fait pitié. Mme de Bar a des attaques de nerfs; son mari étouffe en sanglots; ils sont ruinés, absolument ruinés; ni la maison, ni les marchandises n'étaient assurées, aucune compagnie n'ayant voulu courir les risques que comporte une semblable exploitation.

M. le curé et MM. les vicaires du Sacré-Cœur, arrivés aussitôt sur le théâtre de l'incendie, prodiguent leurs consolations aux victimes et soignent les blessés. MM. les commissaires de police, sous la direction du commissaire central, M. Gasser, prennent les mesures d'ordre. M. l'inspecteur Lefebvre assure le service et tient la foule à distance; la troupe forme la haie à cent mètres en avant et en arrière de la maison, un piquet d'ordre se tient en face; le parquet est présent, ainsi que M. le Préfet et M. Bouffet, secrétaire général, quelques membres de l'administration et du conseil municipal.

On avait répandu le bruit que M. Guillaume, contre-maître de M. de Bar, était devenu fou sous l'émotion que lui avait causé l'accident, c'est inexact.

Les causes du sinistre

La cause de l'explosion est toute accidentelle.

Cependant, ce n'est qu'à cinq heures qu'on a pu en avoir la certitude.

Vers trois heures, le père de M. de Bar avait fait à M. le substitut Duhamel une communication très grave. Il y a trois mois, a-t-il dit, un ouvrier, renvoyé de l'atelier, aurait déclaré qu'il se vengerait, dût-il apporter un tonneau de dynamite pour faire sauter la maison.

Heureusement, de l'enquête ouverte aussitôt par M. Dumarchey, il résulte que la malveillance doit être écartée.

En effet, Edouard Delandy demeurant rue des Tanneurs et qui était dans l'atelier au moment de l'explosion en train de préparer des pièces d'artifice commandées par trois villes de l'arrondissement pour le 14 juillet a fait la déclaration suivante :

« Un jeune ouvrier, nommé Albert, bourrait une fusée avec une baguette en cuivre qui pénétrait difficilement dans l'étui. Il frappa pour faire entrer la charge. Le choc a produit une étincelle qui a déterminé l'explosion. »

Un jeune ouvrier de 15 ans, Jean Debailleul, demeurant à la Madeleine, confirme la déposition de Delandy.

« J'étais derrière Albert, dit-il ; je l'ai vu bourrer une fusée qui a éclaté entre ses mains et a communiqué le feu à une caisse de poudre qui se trouvait devant lui, elle contenait près de deux kilos; la flamme se communiqua aux pétards, qui étaient à côté et c'est l'explosion de ces derniers qui a mis le feu au magasin aux poudres. »

Le jeune Albert Vandenbulke, âgé de 17 ans, est la cause bien involontaire de ce déplorable accident.

On a eu toutes les peines possibles à l'amener devant le commissaire. Le pauvre enfant s'imagine qu'on veut l'arrêter; il dit que ce n'est pas sa faute, qu'il n'est pas coupable.

On s'efforce de le rassurer, et sa déposition, reçue par M. Dumarchay, est conforme à celle des deux témoins.

La baguette n'entrant pas dans la gaîne de la fusée, il en avertit Delandy, qui lui dit de frapper doucement, ce qu'il fit à deux reprises différentes; c'est alors que l'explosion se produisit.

Après le sinistre

Rien de triste et de désolé comme les environs de la maison de M. de Bar; les vitres, régulièrement émiettées, sablent la chaussée; les maisons à l'entour ont un air abandonné qui impressionne; l'intérieur de la maison de Bar est sinistre, les peupliers du jardin sont carbonisés jusqu'à la cîme, la cour est couverte de plâtras, de pans de mur, de barriques à poudre défoncées, de fusées qui nagent dans l'eau; renversée dans un coin, se trouve la table où M. de Bar et sa famille prenaient le café, au moment de l'explosion; sur les trottoirs, les meubles tachés, souillés, à demi-brisés dans le sauvetage, et qu'on essaie de transporter ; enfin, une vraie scène de désolation.

Les pièces d'artifice qu'on a pu sauver, ont été déposées à la citadelle.

Les pertes, pour M. de Bar, sont de 60 à 70 mille francs; pour le propriétaire, de 10 à 15 mille.

Dans le public, tout en manifestant une profonde et sympathique pitié pour M. de Bar, si malheureusement éprouvé, on s'entretenait des accidents plus graves qui auraient pu arriver et on accusait la municipalité de négligence; on lui reprochait de tolérer en ville une exploitation qui pouvait être si dangereuse pour tout le quartier où elle est installée; on ajoutait qu'en dépit des protestations et des pétitions répétées des quartiers intéressés, M. le Maire laissait également s'établir à Lille de vastes dépôts de pétrole, qui sont un danger permanent pour les maisons voisines.

Nous sommes obligés de constater que ces plaintes du public sont absolument justes et fondées.

Société industrielle du Nord de la France. — La prochaine assemblée générale mensuelle, aura lieu samedi 28 juin, à trois heures, au siège de la Société, rue des Jardins, n° 29.

Voici l'ordre du jour :

1. Correspondance. — 2. Objets divers. — Lectures : 3. M. Labbe. — Examen du projet de la commission parlementaire relatif à la réforme de la loi sur les faillites. — 4. M. A. Renouard. — Fabrication des câbles en chanvre en Angleterre. — 5. M. De Swarte. — Communication sur le générateur Barbe. — 6. M. A. Descamps. — Rapport sur la proposition de loi relative aux fraudes tendant à faire passer pour français des produits fabriqués à l'étranger ou en provenant.

Mort subite. — Un nommé Théodore Nebule, âgé de 58 ans, était occupé dans la fabrique de blanc de céruse de M. Lefebvre. Cette après-midi, à six heures et demie, Nebul fut pris d'une hémorragie cérébrale, et tomba inanimé. Son corps a été transporté à son domicile, boulevard Victor-Hugo.

Accidents. — Mercredi, à trois heures, un nommé Louis Ghysel, âgé de 65 ans, demeurant rue Caby, se promenait sur les remparts de la porte de Tournai. Il était complètement ivre. Il s'approcha du bord du rempart, et tomba les pieds en avant d'une hauteur de dix mètres. Trois individus, qui jouaient aux cartes, s'empressèrent d'aller à son secours.

Le commissaire, prévenu, arriva avec le docteur Cochez ; une foulure au pied gauche fut seule constatée. Néanmoins, comme Ghysel se plaignait de violentes douleurs aux reins, il a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

On nous écrit de Boulogne-sur-Mer que l'inauguration de la salle de spectacle du Casino aura lieu mardi prochain, 1er juillet, par une représentation de Gala, avec *Guillaume Tell* ayant pour interprêtes Salomon et Melchissedec, de l'Opéra. On dit merveilles de cette salle qui est d'une rare élégance, coquette, commode, avec une jolie scène, un éclairage splendide et qui aura pour foyer un « Salon des glaces » d'où la vue règne sur la plage, l'entrée des ports et les jetées. 1952

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du samedi 21 juin 1884.

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*).

Présidence de M. JULIEN LAGACHE, maire.

La séance est ouverte à 7 heures 40.

M. LE MAIRE procède à l'appel nominal.

Présents : MM. A. Vinchon, J.-B. Pennel-Watine, P. Destombes, P. Watine, adjoints; F. Roussel, Martel-Delespierre, N. Comerre, H. Salembier, A. Dupire, A. Harinckouck, G. Heyndrickx, G. Legrand, Alfred Reboux, F. Ernoult, H. Derville, S. Chéron, F. Fauvarque, G. Leclercq, A. Senneville, H. Roche, L. Delannoy-Destombes, A. Pollet-Desquiens, J. Cavelier, A. Béghin-Bonnave, J. Carrette, A. Louage, J.-B. Descamps, H. Sandevoir, P. Orange.

Absents : MM. A. Faidherbe, adjoint, H. Buisine, L. Cordonnier, P. Catteau, P. Dazin, E. Baas.

MM. A. Faidherbe et E. Baas, s'étaient fait excuser.

M. ALFRED REBOUX, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 juin, qui est adopté sans observation.

Questions diverses.

Le conseil renvoie :

A la première commission, une proposition de M. Gaune, ingénieur civil, membre du conseil municipal de Toulon, relative à l'établissement d'une caisse de « retraites pour tous » — une réclamation de M. Boutry, *entrepreneur*, relative à la taxe prélevée sur les graviers — un projet de crédit pour paiement d'indemnités dues à cinq propriétaires pour cession de terrains à la voie publique — une réclamation de M. Auguste Duthoit fils, demandant une indemnité de 1,650 fr. pour expropriation rue de la Gare — la demande d'un crédit de 31,000 fr. pour augmenter le personnel de la police.

A la première commission et à la commission des retraites : Une réclamation de M. Mils, concernant sa retraite, — des demandes formées par M. Broyer, commissaire central, et par M. Leplat, receveur de l'octroi, à l'effet d'être autorisés à participer aux avantages offerts par la caisse des retraites — le projet de détermination de la part contributive de la ville dans les arrérages à acquitter par les employés de la ville qui doivent verser à la caisse des retraites — des demandes de mise à la retraite formées par MM Lefebvre et Florin, receveurs d'octroi, et par M. Carlos Seney, ancien appariteur des bureaux du secrétariat, à la Mairie.

A la 1re et à la 2e commission : la proposition de l'établissement d'un cours aux bègues des écoles communales, faite par M. le docteur Chervin, — la demande d'un trousseau formée par la famille du jeune Desbucquois, pensionnaire de la ville à l'Institut des jeunes aveugles de Ronchin, — les mémoires de diverses fournitures, faites aux Ecoles académiques, antérieurement à la transformation de ces écoles en établissement de l'Etat, — la demande d'un subside formée par le jeune Lamour, ancien élève des Ecoles académiques, actuellement élève à l'Ecole nationale des Arts décoratifs, — une réclamation de M. Sadon, professeur de tissage aux anciennes Ecoles académiques.

A la 3e commission : un projet de modification de l'alignement du boulevard Gambetta.

A la 1re et à la 3e commissions : le projet d'établissement d'une nouvelle entrée de la cour des voyageurs à la gare de Roubaix, — le projet de construction d'un passage couvert à l'effet d'exploiter les terrains inutilisés que la ville possède entre les rues du contour Saint-Martin, du Curé et du Vieil-Abreuvoir, — la demande d'un crédit de 814 fr. 70, pour le règlement d'un compteur à eau, à la condition publique.

A la 1re et à la 4e commission : la demande formée par M. Deschamps, directeur du théâtre des Boulevards, en vue d'obtenir le renouvellement de la subvention qui lui a été accordée pendant la saison théâtrale 1883-1884.

A la 1re et à la 6e commission : un projet de renouvellement de l'habillement et de l'équipement du corps des sapeurs-pompiers.

A la 1re, 3e et 7e commission, un projet d'installation de bouches d'incendie pour pompes à vapeur et de bornes-fontaines.

A la 1re et à la 7e commission un projet de canalisation et de fontainerie.

Le conseil ajourne le projet de mise à la retraite de M. Alexandre Faidherbe, ancien professeur aux écoles académiques.

Commission scolaire

M. LE MAIRE propose au conseil de procéder à la nomination des membres de la commission scolaire.

M. LE DOCTEUR CARRETTE rappelle qu'aux termes de la loi le conseil a le droit de désigner un nombre de commissaires égal au tiers de ses membres.

M. LE DOCTEUR DERVILLE demande l'ajournement à une autre séance.

Cet ajournement est accepté.

Les rapports des délégués des chambres syndicales à l'Exposition d'Amsterdam

M. LE MAIRE. — Messieurs, une délibération de l'ancien conseil a effecté un crédit à l'envoi à Amsterdam d'une délégation ouvrière ; cette délégation a été désignée : *partie* par une commission mixte comprenant MM. Wilhem, Bonne, Briet, conseillers municipaux ; Bonami Picavet, Monnier, Dervaux, conseillers prud'hommes; Julien Lagache, Eloi Duvillier, Screpel-Roussel, membres de la chambre de commerce ; — *partie* par les chambres syndicales ouvrières.

Des rapports ont été rédigés par la plupart des délégués ; parmi ces rapports, il y a des travaux d'une réelle valeur, que le Conseil sera heureux de récompenser et dont la publication serait profitable à notre industrie ; mais il est désirable qu'ils soient examinés à bref délai, afin qu'ils conservent leur caractère d'actualité.

Pour être compétente, la commission à laquelle vous confierez ces rapports et que vous chargerez de leur classement, devra comprendre un ingénieur, un peigneur, un filateur, un teinturier, un fabricant, un architecte.

En outre, les membres du Conseil étant déjà fort occupés dans les commissions, nous vous proposons de désigner les examinateurs dont il s'agit en dehors du Conseil.

M. PAUL WATINE, adjoint, propose au Conseil de porter son choix sur MM. Dubreuil, ingénieur, Roche, directeur chez M Amédée Prouvost, Junker, filateur, Emile Roussel, teinturier, Dumortier, Cuignet, fabricant, Edouard Dupire, architecte.

Le Conseil procède à la nomination de la commission.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Votants : 30. — MM. Roche, Edouard Dupire, Emile Roussel, 29 voix ; M. Junker, 28 voix ; M. Dumortier-Cuignet, 27 voix, élus ; MM. Emile Moreau, Sadon, Van Outryve, Deniau, Richez, Valentin-Roussel, Auguste Dupire, chacun 1 voix.

L'église des Récollets.

M. le maire donne communication de la lettre suivante :

« Lille, le 19 mai 1884.

» Monsieur le maire,

» Vous m'avez transmis une délibération du 28 mars dernier, par laquelle le conseil municipal de Roubaix, saisi d'une demande d'un groupe d'habitants réclamant la réouverture de l'église des Récollets, a exprimé de nouveau le vœu émis les 29 juillet 1881 et 17 juillet 1882, à l'effet d'obtenir l'approbation de cette demande par l'autorité supérieure.

» Je dois vous faire remarquer, Monsieur le maire, que les vœux émis par le conseil municipal dans ses séances précitées ne l'ont été que sous certaines réserves qui n'ont pas permis au gouvernement d'accorder l'autorisation sollicitée.

» Depuis cette époque, aucun élément nouveau n'est survenu et les motifs invoqués par M le ministre de la justice et des cultes, pour refuser l'autorisation demandée subsistent complètement.

» Il n'est donc pas possible, en l'état, de revenir de nouveau devant M. le ministre. Je dois ajouter que dans ma lettre du 12 février 1883, je vous ai rappelé que, d'après la jurisprudence de l'administration supérieure, le culte public ne peut être autorisé que dans un local appartenant aux communes, aux fabriques ou à l'Etat, et ce, dans un but d'éviter les inconvénients que pourrait occasionner une jouissance précaire.

» Ces inconvénients avaient précisément été signalés par le conseil municipal, et je ne trouve au dossier aucun document indiquant que cette situation a été modifiée.

» Le conseil d'Etat, d'après sa jurisprudence constante, n'autorise l'ouverture d'une église à titre de chapelle de secours, qu'autant qu'une donation de l'immeuble à la ville ou à la fabrique soit intervenue préalablement.

» Or, l'église en question est une propriété particulière : par conséquent il est indispensable que les propriétaires en fassent la donation sans réserves, soit à la ville, soit à la fabrique de l'église Notre-Dame.

» Je ne pourrai donner suite au vœu exprimé par le Conseil municipal que lorsque cette condition expresse aura reçu son accomplissement.

» Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Pr le préfet,

» Le secrétaire général délégué,

» BOUFFET. »

Le conseil, sur la demande de M. le Maire, lui donne acte de cette communication.

Le conseil ajourne le projet de la réception définitive de la pose des bordures de la rue de la Gare, et des travaux d'aqueduc de la même rue.

Ecole nationale des Arts industriels

M. A. VINCHON, adjoint, donne lecture du rapport suivant, au nom de la 1re commission :

« Messieurs,

» Une loi, en date du 10 janvier 1884, a autorisé l'imputation sur les ressources de l'emprunt de 10 millions, des six cent mille francs qui représentent la contribution de la Ville dans la construction de l'Ecole nationale des Arts industriels.

» Cette opération n'a pu être accomplie encore à raison des termes de l'article 4 de la convention du 28 novembre 1882, ainsi conçu :

» Article 4,

» La ville de Roubaix versera en outre à l'Etat une somme de six cent mille francs, à titre de subvention pour la construction et l'installation de l'Ecole, payable ainsi qu'il suit :

» 100,000 francs, fin décembre 1883 ;
» 100,000 francs, fin » 1884 ;
» 100,000 francs, fin » 1885 ;
» 100,000 francs, fin » 1886 ;
» 100,000 francs, fin » 1887 ;
» 100,000 francs, fin » 1888.

» Il y a donc lieu, pour pouvoir opérer le versement, de réviser cet article. Nous vous proposons d'y substituer la teneur suivante :

» Article 4,

» La ville de Roubaix versera en outre à l'Etat, dans le courant de l'année 1884, une somme de six cent mille francs, à titre de subvention pour la construction et l'installation de l'Ecole. »

M. VINCHON donne ensuite l'historique de cette affaire :

1° La Ville conclut avec l'Etat, une convention (28 novembre 1882) par laquelle elle lui cède les cours, les collections, le terrain du square, 40,000 francs par an à perpétuité, et 600,000 francs à verser en six annuités, cette dernière somme étant destinée à contribuer à la construction de l'école.

2° Toutes les opérations ci-dessus précitées ont été accomplies; par la suite, et dans le but de hâter l'ouverture des travaux de construction de l'école, l'ancienne administration a recherché s'il serait possible, sans contracter d'emprunt, de réaliser une somme de 600,000 francs, à verser à l'Etat en une seule fois; un certain nombre de travaux prévus dans les dépenses de l'emprunt de 10,000,000 ayant paru inexécutables, ou seulement peu urgents, elle a provoqué, au moyen d'un vote du conseil, l'émission, par le Parlement, d'une loi désaffectant de leur destination primitive 600,000 francs de l'emprunt. Cette loi est acquise et le Parlement ne peut briser aujourd'hui ce qu'il a décidé, il y a trois mois, sur la demande du conseil municipal.

3° L'Etat, avant d'accepter ces 600,000 fr., demande au Conseil de modifier, d'accord avec lui-même, l'article de la convention qui a prévu six versements annuels de 100,000 fr. et non un versement unique de 600,000 fr. Le versement de cette dernière somme suivra de près cette modification convenue, et l'Etat, en possession d'une somme considérable, n'aura aucune raison de ne point engager la dépense de la construction au moins jusqu'à concurrence de notre part contributive.

M. LE MAIRE met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées.

L'éclairage public

M. ROCHE donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» Concluant au paiement de la somme de 10,567 fr. 61, pour solde de l'éclairage au gaz de la voie publique et des bâtiments communaux pour l'exercice 1883, dépense justifiée par un rapport de M. le directeur de la voirie, la première commission a remarqué que les dépenses d'éclairage progressent assez rapidement et prie l'administration municipale de vouloir bien faire surveiller, par un agent capable, dans les établissements communaux, si l'on n'en fait point un abus, et, dans tous les cas, inviter les chefs d'établissements à surveiller l'entretien des compteurs, ainsi que l'éclairage dans son ensemble, de manière à ne dépenser que le gaz strictement nécessaire pour les besoins de leur service.

» Votre commission des finances vous prie, Messieurs, de vouloir bien voter, à cet effet, un crédit de 10,557 fr. 61 c. à inscrire au budget supplémentaire de 1884.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Frais de procédure

M. VINCHON lit le rapport suivant proposé par la commission des finances de l'ancien conseil :

« Messieurs,

» Sur les cinq mille francs à l'article 110 du budget primitif de l'exercice 1883, il a été payé :

1° A M. Duchange, notaire, pour frais et honoraires concernant la vente d'un terrain d'école à la ville à MM. Destailleurs et Rogier.. 1 523 66

2° A M. Debœuf, notaire à Tourcoing. — Frais et honoraires relatifs à l'acquisition du terrain sur lequel est érigé le bureau d'octroi de la route de Tourcoing.......... 721 92

3° A M. Valenducq, notaire à Lannoy. — Remboursement et intérêts des droits d'enregistrement de la quittance donnée par la société des écoles en participation.......... 2.171 »

4° A MM. Emile Godron, avoué à Lille, et Charles Merlin, avocat à la cour d'appel de Douai.......... 246 49

» Total des imputations.......... 4.663 07

» Mais il reste à payer les sommes suivantes :

» 1° Au service de l'enregistrement (supplément pour la quittance donnée par M. de Mollins et consorts).......... 993 75

2° Honoraires d'huissier avancés par M. le directeur de l'enregistrement de Lille.......... 176 92

» 3° Honoraires de M Basquin, avocat, pendant l'année 1883.......... 2.730 »

» 4° A Me Houzé, avocat à Lille, pour avoir occupé dans l'affaire Florimond Desprets et consorts, relative au remboursement d'une partie des frais de mise en état de viabilité de la rue de Beaurewart.......... 1.099 71

3.900 67

Total..... 5.000 38

» Le report de l'exercice clos étant de 336 93

4 663 45

» Il y a lieu de voter un crédit de 4.663,45 à imputer sur le budget supplémentaire de l'année courante.

» Roubaix, le 15 avril 1884.

» L. WILLEM. »

M. VINCHON ajoute :

« La première commission, adoptant les conclusions du rapport ci-dessus, dressé par l'ancienne commission des finances, propose au Conseil l'inscription au budget supplémentaire de 1884 d'un crédit de 4.663,45 c. afférent aux frais de procédure en 1883. »

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Réclamation de M. Aristide Faidherbe

M. BÉGHIN-BONNAVE donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» Vos 1re et 2e commissions, saisies de la demande de M. Aristide Faidherbe, ainsi conçue :

« Monsieur le maire,

» J'ai l'honneur de renouveler la demande que » je vous ai présentée à *trois reprises* (septembre » 1882, décembre 1882 et 3 avril 1883), relative » ment au traitement qui m'est dû pour le cours » de dessin géometrique fait par moi du 1er octo- » bre 1880 au 15 novembre 1881, soit pendant » treize mois et demi, ainsi que l'attestent deux » rapports de M. Carlos Delattre, que je vous ai » fait parvenir, l'un en octobre 1882, l'autre en » avril 1883.

» Dans l'espoir que vous accueillerez favorable- » ment ma juste réclamation, veuillez agréer » l'expression du profond respect avec lequel j'ai » l'honneur d'être,

» Monsieur le maire,

» Votre très humble serviteur,

» Roubaix, 20 novembre 1883 ».

» Vous proposent l'inscription au budget supplémentaire d'une somme de 337 fr. 50 c.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Mise à la retraite de M. Roche.

M. VINCHON donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

» La première commission estime qu'il y a lieu d'accueillir la réclamation de M. Roche, et de déférer à l'invitation de M. le préfet en date du 12 avril.

» Elle vous propose, en conséquence, de voter pour le paiement du 4e trimestre 1883 de la retraite de M. Roche, ancien préposé en chef de l'octroi, un crédit de 1.112 fr. 50 c., à inscrire au budget supplémentaire de 1884.

» Monsieur le maire,

» Je suis saisi d'une réclamation de M. Roche, ancien préposé en chef de l'octroi de Roubaix, faisant ressortir :

» 1° Que par délibération du conseil municipal du 29 août 1883, rendue exécutoire par mon arrêté du 5 septembre suivant, sa pension de retraite a été liquidée à compter du 1er octobre 1883, mais que le conseil n'ayant voté aucun crédit pour le service de cette pension pendant le 4e trimestre 1883, il n'a pu jusqu'ici recevoir le montant de la somme qui lui est due ;

» 2° Que le service de ladite pension est bien assuré par un crédit régulièrement inscrit au budget pour l'année 1884, mais qu'on refuserait de payer au réclamant le montant du premier trimestre 1884, attendu qu'il n'avait cessé ses fonctions que tout récemment et qu'il aurait touché de la ville des indemnités pour le service accompli par lui après le 1er octobre 1883.

» Je crois devoir vous faire remarquer, Monsieur le maire, qu'aux termes des lois municipales, les pensions régulièrement liquidées doivent être payées à partir du jour de la cessation des fonctions des agents admis à la retraite.

» D'autre part, monsieur Roche étant admis à la retraite à partir du 1er octobre dernier, aurait dû être immédiatement remplacé ; s'il a, sur votre demande, continué ses fonctions encore pendant quelques mois, il devait être nécessairement tenu compte des services rendus à la ville pendant la vacance de son ancien emploi, et c'est dès lors avec justice qu'il lui a été accordé des indemnités pour le travail qui lui a été imposé et qu'il ne devait plus à la ville. Ces indemnités peuvent d'ailleurs se cumuler avec une pension de retraite, attendu qu'aucune disposition réglementaire ne s'y oppose formellement.

» La réclamation de M. Roche me paraît donc entièrement fondée et je ne puis que vous prier de vouloir bien mandater à son profit le montant de la pension afférent au premier trimestre 1884. En ce qui touche le 4e trimestre 1883, vous voudrez bien inviter le conseil municipal à voter un crédit de 1,112,50 pour le paiement de la somme qui est due à cet ancien fonctionnaire et qui est obligatoire.

» Je vous serai obligé, M. le Maire, de me faire connaître la suite qui aura été donnée à la présente lettre.

» Agréez, M. le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Pour le Préfet du Nord,*

» *Le secrétaire-général,*

» BOUFFET. »

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

Pension de retraite pour M. Leplat

M. VINCHON donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs,

« La demande de mise à la retraite du sieur Alexandre Leplat, ancien mesureur public, que vous avez renvoyée à l'examen des commissions compétentes, date du *16 novembre 1882*; nous regrettons qu'on ait apporté une telle lenteur pour y faire droit, d'autant plus que Leplat attend avec impatience le produit de sa pension pour subvenir à ses besoins; nous demandons qu'à l'avenir, il soit fait droit, plus promptement, aux demandes que les vieux serviteurs de la ville adresseront en pareille circonstance.

» Les administrateurs de la caisse des retraites et la 1re commission réunis ont examiné la demande du sieur Alexandre Leplat, ancien mesureur public.

» Entré au service de la ville en qualité de titulaire le 1er juillet 1856, le sieur Leplat, accablé par les années, fit connaître par sa lettre du 16 novembre 1882, qu'il cesserait ses fonctions le 15 décembre suivant, conformément au règlement.

» Ses traitements successifs ont varié de 564 à 960 francs par an.

» Ses arrérages s'élèvent à 1,011 francs, mais par application de l'article 16 du règlement, il ne doit payer que 629 fr. 25 centimes et le reste 381 fr. 75 doit être imputé sur le budget supplémentaire de l'année courante.

» Le sieur Leplat ayant émargé des appointements annuels de 960 francs, du 1er janvier 1878 au 15 décembre 1882, la moitié de la moyenne de son traitement pendant les trois dernières années d'exercice est de. . . . . 480 fr.

» Comptant 26 ans 5 mois et 15 jours de service lors de la cessation de ses fonctions, il y a lieu de le faire bénéficier :

» 1° D'un cinquantième de 960 francs. 19 20

» 2° De 11/24 de 50 c. de cette somme. 8 80

» Sa pension annuelle est donc de. . 508 fr.

» Le rappel de retraite à servir au sieur Leplat pour la période du 16 décembre 1883, est de. . . . . 529 fr. 25 c.

» En conséquence, nous vous prions, Messieurs, de vouloir bien voter un crédit de 1,037 fr. 25, à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice 1884.

Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

(*A suivre*).

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Roubaix, 21 juin, 1884.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*.

Veuillez insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Deux concours de pigeons se donnent, dimanche, l'un chez Fidèle D'hal, au Créchet, à Croix, sur Longueau, avec 200 francs de prix d'honneur, l'autre chez Duhem, rue de l'Epeule, à Roubaix, sur Clermont, avec 150 francs.

Ces deux concours sont convoyés par Louis Leman.

Or, il est tout à fait impossible que le sieur Leman lâche les paniers à Longueau à la même heure qu'il devra les lâcher à Clermont.

Il y a là une manœuvre de l'une ou de l'autre société, qu'il nous plairait fort de voir échouer, la droiture ayant toujours régné dans nos jeux.

Nous espérons qu'une des deux sociétés voudra bien faire connaître aux amateurs de Roubaix